

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de ConseillersEn exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 24 mai à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	<u>Absent</u> (procuration à B. BAZINET) →POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Franck MATHIS (Procuration à M. Bernard BAZINET), Delphine DAGNAS, Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2023-26 Motion Mission Locale

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service public de l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans sans distinction :

– Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leurs ressources, centres d'intérêts, compétences, projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socioéconomique local.

– Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le PACEA, le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), les Parcours emploi compétences, la formation des jeunes...

– Elles mènent des actions basées sur un accompagnement global (santé, logement, mobilité, orientation...) visant l'accès à l'autonomie et à l'emploi, pour et avec près d'1,1 million de jeunes au niveau national, dont près de 100 000 en Nouvelle Aquitaine. 400 000 sont accueillis pour la première fois, 27% habitent un territoire isolé, 44% ont un niveau inférieur au baccalauréat, plus de

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 26/05/2023

Page 1 sur 3

AR Prefecture024-212400162-20230524-2023_26-DE
Reçu le 14/06/2023

50% de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Chaque année plus de 50% d'entre eux trouvent une solution (emploi, formation, service civique...).

– Les Missions Locales sont reconnues, pour leurs compétences, pour la qualité de leurs interventions plébiscitées par les jeunes et pour leurs initiatives innovantes répondant aux besoins des jeunes. Elles sont particulièrement renommées pour leur maillage territorial de proximité (6800 points d'accueil au niveau nationale dont près de 650 en Nouvelle Aquitaine) et pour leurs capacités à « Aller vers » les publics dit Invisibles. Le baromètre de satisfaction des jeunes réalisé chaque année est élogieux (89% de satisfaits en 2022).

– Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, l'IAE, les associations d'action sociale, etc. Les derniers rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS montrent l'efficacité et l'efficacite des Missions Locales.

Le Maire donne lecture de la motion présentée par les missions locales dans le cadre du projet France TRAVAIL.

Nous, élus de la Commune d'AUGIGNAC, soucieux de l'accompagnement et des réponses apportés aux jeunes de nos communes entre 16 et 25 ans, nous interrogeons sur le Projet France Travail à paraître et apportons notre soutien aux propositions des Mission Locales ci-dessous.

Le projet FRANCE TRAVAIL, dont le rapport doit être rendu dans les prochaines semaines par le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, a pour objectifs de rendre plus fluide et lisible l'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et d'organiser celui-ci au plus près de leurs lieux de vie pour lutter contre une exclusion grandissante, avec pour but ultime le plein emploi.

MOTION :

Afin de remplir au mieux les objectifs visés par France Travail, nous **souhaitons que les ajustements suivants au projet soient pris en compte :**

- 1. Garantir notre rôle décisif, d'élus des collectivités territoriales** au sein des instances de pilotage des Mission Locale, avec un réel pouvoir de décision et d'action pour mettre en place des stratégies adaptées à nos contextes.
- 2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion,** qui nie les capacités de choix des jeunes et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur
- 3. Reconnaître au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
- 4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public permettre **d'avantage de lisibilité pour les publics.**

AR Prefecture

024-212400162-20230524-2023_26-DE
Reçu le 14/06/2023

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 26/05/2023
Page 2 sur 3

5. Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes.

6. Garder l'appellation « Missions Locales » identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes, afin de ne pas rajouter de complexité.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité la motion des Missions locales ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire,
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 25 mai 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20230524-2023_26-DE
Reçu le 14/06/2023

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 26/05/2023
Page 3 sur 3